



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2012**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neully-sur-Seine, le lundi 26 novembre 2012

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Christophe AULNETTE, Mme Claire de LESQUEN, Mme Marie-Claude HENROTIN-LE FLOCH, M. Michel DELOISON, Mme Maryline SFEDJ, Mme Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX, Mme Alexandra FOURCADE, Mme Christine GIRAUD-SAUVEUR, M. Jacques PIRSON, M. Philippe KARSENTY, M. Pierre-Adrien BABEAU, M. Serge VINENT-GARRO, Mme Claire VANNIER, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, Mme Caroline MONIN, Mme Cécile SALVANES, M. François-Xavier DUPONT (parti à 20h15), M. François LE STANG, M. Gilles de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, Mme Virginie KLEIN, M. Damien de FOUCAULT, Mme Nathalie ETZENBACH, Mme Ariane GELLE, Mme Anne WILLOT-MOISSELIN, M. Bertrand BESSE, Mme Marie-Claude LÉBOULANGER, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Eric SCHINDLER, M. Arnaud TEULLE, Mme Claude BENEZIT, M. Bertrand DELAGE.

Etaient excusés représentés :

M. Michel LEGMANN, M. Patrick FOURMEAUX, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, M. Pascal DEBON.

Etaient excusés non représentés :

M. Elie CHOURAQUI, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Jean-François ROUZIERES, M. Steeve GUEZ, M. Dov ZERAH.

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 27 septembre 2012 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Jean-Christophe FROMANTIN prie de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009 et par délibération n° 13-09022012 du 9 février 2012.

N° 323/2012 du 17/09/2012

Marché relatif à l'achat du spectacle « l'Oiseau Bleu » prévu le mardi 22 et mercredi 23 janvier 2013 au Théâtre des Sablons

N° 324/2012 du 17/09/2012

Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un logiciel ETL pour la gestion du Système d'Information Géographique de la Ville

<u>N° 325/2012 du 17/09/2012</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise PAGE PERSONNEL, agence d'emploi division santé, pour le placement de collaborateurs, pour le recrutement d'un directeur adjoint de crèche
<u>N° 326/2012 du 17/09/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Madeleine Peyroux » prévu le mardi 15 novembre 2012 au Théâtre de Neuilly
<u>N° 327/2012 du 18/09/2012</u>	Convention portant occupation du domaine public – Logement de la directrice de l'Ecole de la Saussaye A
<u>N° 328/2012 du 18/09/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2011M122 relatif au diagnostic qualité de l'accueil téléphonique de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 329/2012 du 18/09/2012</u>	Rénovation intérieure de l'école maternelle Charcot – Avenant n° 1 au marché n° 2011M121
<u>N° 330/2012 du 18/09/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Belle et la Bête » prévu le mercredi 19 décembre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 331/2012 du 18/09/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Affreux, sales et gentils » prévu le mercredi 20 février 2013 au Théâtre « Les Sablons »
<u>N° 332/2012 du 18/09/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les Jeudis Musicaux » prévu les jeudis 11 octobre 2012 – 8 novembre 2012 au Théâtre Le Village et le mercredi 17 avril 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 333/2012 du 20/09/2012</u>	Marché relatif à la réalisation d'une animation musicale à l'école maternelle du Roule. Autorisation de signer avec l'Association « Les Jardins d'Orphée »
<u>N° 334/2012 du 20/09/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de produits et de matériels d'entretien – Lot n° 1 : Fourniture de produits d'entretien
<u>N° 335/2012 du 20/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de sol et la réalisation d'études de structures dans le cadre du projet de création d'un ascenseur et d'aménagements divers pour l'accessibilité handicapés dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture à Neuilly-sur-Seine – Lot 1 AMO études de structures
<u>N° 336/2012 du 21/09/2012</u>	Avenant n°1 au marché n° 2012M76 relatif aux prestations d'impression de supports de communication pour la ville de Neuilly-sur-Seine – Lot 1 : Impression de supports divers
<u>N° 337/2012 du 21/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'outillages d'ateliers tout corps d'état
<u>N° 338/2012 du 21/09/2012</u>	Appel d'offres ouvert relatif à la collecte des déchets banals des services municipaux – Lot n° 2 : prestations de location de bennes et d'évacuation des déchets
<u>N° 339/2012 du 24/09/2012</u>	Destruction d'un véhicule hors d'usage
<u>N° 340/2012 du 25/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance des progiciels Canis et Municipol, pour la gestion de la Police Municipale

<u>N° 341/2012 du 25/09/2012</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation précaire comportant promesse de bail commercial en vue de l'installation d'un commerce de proximité
<u>N° 342/2012 du 25/09/2012</u>	Marché relatif à l'approvisionnement en carburants par cartes d'abonnement auprès de stations pour les véhicules et engins municipaux, approvisionnement en vrac de la station de carburants de la ville et approvisionnement en huile de pétrole (lot n° 3)
<u>N° 343/2012 du 25/09/2012</u>	Marché relatif à l'acquisition d'un véhicule type « fourgon » ainsi que de véhicules utilitaires légers
<u>N° 344/2012 du 25/09/2012</u>	Marché relatif au spectacle « Charles Baptiste en acoustique » prévu le jeudi 4 octobre 2012 au Théâtre de Neuilly
<u>N° 345/2012 du 26/09/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2008M174 relatif à la maintenance des extincteurs, du matériel de lutte contre l'incendie et des systèmes de désenfumage naturel des bâtiments communaux
<u>N° 346/2012 du 27/09/2012</u>	Modification de la décision municipale n° 2027/96 du 26 août 1996 instituant une régie d'avances pour le paiement des menues dépenses à la Direction des Affaires Culturelles – Modification du budget de rattachement
<u>N° 347/2012 du 28/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et à la livraison de cartes PVC pré-imprimées
<u>N° 348/2012 du 01/10/2012</u>	Avenant n° 2 à la décision municipale n° 87/2008 du 5 mars 2008 instituant une régie d'avance pour le paiement des menues dépenses du service exposition installé à l'Hôtel Arturo Lopez – Modification du service et de la localisation de la régie d'avances
<u>N° 349/2012 du 01/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une mission complémentaire de géomètre portant division d'un lot de copropriété et modificatif de l'état descriptif de division d'un ensemble immobilier
<u>N° 350/2012 du 01/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de mise en page de la lettre du Maire et de divers supports de communication
<u>N° 351/2012 du 01/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de matériels scéniques
<u>N° 352/2012 du 01/10/2012</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de tee-shirts pour la course pédestre de Neuilly du 7 octobre 2012
<u>N° 353/2012 du 01/10/2012</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de polos pour la soirée les podiums de Neuilly du 30 novembre 2012
<u>N° 354/2012 du 01/10/2012</u>	Marché relatif à la prestation de nettoyage des vitrages du centre aquatique
<u>N° 355/2012 du 08/10/2012</u>	Construction d'un ensemble multiaccueil petite enfance (crèche-halte garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise SOCAPE
<u>N° 356/2012 du 08/10/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Ségurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Expertise rue du Roule »
<u>N° 357/2012 du 08/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de location à usage multiple d'adresses des nouveaux arrivants à Neuilly-sur-Seine

<u>N° 358/2012 du 08/10/2012</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise MICHAEL PAGE, agence d'emploi division public et parapublic pour le placement de collaborateurs, pour le recrutement d'un expert exécution budgétaire
<u>N° 359/2012 du 08/10/2012</u>	Avenant n° 2 au marché n° 2012M76 relatif aux prestations d'impression de supports de communication pour la ville de Neuilly-sur-Seine – Lot 1 : Impression de supports divers
<u>N° 360/2012 du 08/10/2012</u>	Marché relatif à l'acquisition d'un système de billetterie et de bornes interactives pour le théâtre des Sablons
<u>N° 361/2012 du 08/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M27 relatif à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers des carrefours des boulevards d'Argenson/Saussaye et des boulevards Victor Hugo/Saussaye
<u>N° 362/2012 du 08/10/2012</u>	Avenant n° 2 au marché n° 2009M207 relatif à l'approvisionnement en carburants et huiles de pétrole pour les véhicules et engins municipaux – Lot n° 2 : approvisionnement par cartes d'abonnement auprès des stations
<u>N° 363/2012 du 08/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de jardinières en aluminium et en bois pour le service Espaces Verts de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 364/2012 du 08/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2010M24 relatif à la location et l'entretien de poubelles hygiéniques et d'assainisseurs d'air pour les bâtiments communaux
<u>N° 365/2012 du 08/10/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal
<u>N° 366/2012 du 08/10/2012</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat dans le cadre d'une protection fonctionnelle accordée à un agent
<u>N° 367/2012 du 09/10/2012</u>	Marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 368/2012 du 09/10/2012</u>	Marché relatif aux prestations de bornage, de division de terrains, délimitation et division en volumes de biens, établissement de servitudes, modificatifs aux états descriptifs de division, documents d'arpentage et travaux cadastraux sur le patrimoine communal ou sur des biens susceptibles de l'intégrer
<u>N° 369/2012 du 10/10/2012</u>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels – Marché subséquent n° 2011M202-5, 2011M203-5, 2011M204-5
<u>N° 370/2012 du 10/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2010M198 relatif à la création de supports de communication pour la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 371/2012 du 10/10/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Horace » prévu le vendredi 26 octobre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 372/2012 du 11/10/2012</u>	Recyclage de matériels
<u>N° 373/2012 du 11/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la création de « Neuilly Campus » dans les locaux de l'ancien tribunal d'Instance
<u>N° 374/2012 du 11/10/2012</u>	Avenant n° 2 au marché n° 2012M80 relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de colonnes enterrées pour les textiles

<u>N° 375/2012 du 11/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de reprographie et d'impression de documents d'urbanisme pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 376/2012 du 15/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un site internet et développement d'une application Smartphone pour la promotion des actions culturelles de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 377/2012 du 15/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de sécurisation des toitures dans les bâtiments communaux
<u>N° 378/2012 du 15/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M159 relatif aux travaux d'éclairage public boulevard de la Saussaye (section comprise entre le boulevard d'Argenson et la rue Soyer)
<u>N° 379/2012 du 16/10/2012</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 juillet 2012 délivrant un permis de construire à la société France Habitation
<u>N° 380/2012 du 16/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M118 relatif au réaménagement du tribunal d'Instance – Lot n° 2 Verrières
<u>N° 381/2012 du 16/10/2012</u>	Avenant n° 3 au marché n° 2009M107 relatif à la fourniture et livraison d'arbres et d'arbustes
<u>N° 382/2012 du 16/10/2012</u>	Avenant n° 2 au marché n° 2009M69 relatif à l'entretien et la maintenance du patrimoine vert – Lot n° 2 : Entretien et maintenance du patrimoine arboré « travaux sur les arbres »
<u>N° 383/2012 du 17/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démarche d'obtention de la certification Qualiville par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 384/2012 du 19/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance de diverses machines des ateliers municipaux
<u>N° 385/2012 du 19/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de flexibles à la demande
<u>N° 386/2012 du 19/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance des machines à bois et de la centrale d'aspiration de la menuiserie
<u>N° 387/2012 du 19/10/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Cabaret GRIMM » prévu les mercredi 22 et jeudi 23 mai 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 388/2012 du 19/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une mission complémentaire de géomètre portant division d'un lot de copropriété et modificatif de l'état descriptif de division d'un ensemble immobilier
<u>N° 389/2012 du 19/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M143 relatif à la fourniture et livraison d'arbres de Noël
<u>N° 390/2012 du 19/10/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Molas et Associés pour ses interventions dans le dossier « Neuilly-sur-Seine / Sainte Anne II »
<u>N° 391/2012 du 19/10/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de projecteurs scéniques pour le théâtre des Sablons

<u>N° 392/2012 du 19/10/2012</u>	Création d'une régie de recettes temporaires à l'effet d'encaisser les droits d'inscription pour la participation à la Fête du Bridge
<u>N° 393/2012 du 19/10/2012</u>	Création d'une sous-régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la vente des macarons « Résidents »
<u>N° 394/2012 du 19/10/2012</u>	Avenant n° 2 à la décision n° 478/1984 portant création d'une sous-régie de recettes
<u>N° 395/2012 du 19/10/2012</u>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la location de studios de la Maison de la Musique
<u>N° 396/2012 du 19/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'évaluation d'un immeuble communal sis 32 rue Greuze à Paris (16 ^{ème})
<u>N° 397/2012 du 24/10/2012</u>	Contrat de maintenance d'une machine à signer
<u>N° 398/2012 du 24/10/2012</u>	Avenant n° 6 à la décision municipale n° 5637 du 21 décembre 2006 relative à la création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser les participations familiales relatives aux séjours de vacances, centres de loisirs, accueils du soir maternels et élémentaires, études dirigées et ateliers sportifs et culturels des enfants de Neuilly-sur-Seine, autorisant le paiement par prélèvement automatique
<u>N° 399/2012 du 24/10/2012</u>	Bail consenti à la Maison de retraite pour deux logements et deux parkings sis 12bis-20 rue des Gravieres à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 400/2012 du 24/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de la salle de spectacle et du hall d'entrée du théâtre de Neuilly – Lot 2 : Démontage des gradins
<u>N° 401/2012 du 24/10/2012</u>	Marché relatif à la maintenance des extincteurs, du matériel de lutte divers contre l'incendie et des systèmes de désenfumage naturel des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 402/2012 du 24/10/2012</u>	Marché relatif à la fabrication, la pose et le marquage de mobilier de signalétique pour le théâtre des Sablons
<u>N° 403/2012 du 24/10/2012</u>	Résiliation du marché n° 2012M92 portant sur l'acquisition d'un nettoyeur haute pression eau chaude électrique
<u>N° 404/2012 du 24/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'entretien des poubelles hygiéniques et d'assainisseurs d'air dans les bâtiments communaux de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 405/2012 du 24/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un concert en l'église Bienheureuse Isabelle dans le cadre des festivités de Noël
<u>N° 406/2012 du 24/10/2012</u>	Marché relatif à la collecte des déchets banals des services municipaux – Lot n° 2 : prestations de location de bennes et d'évacuation des déchets
<u>N° 407/2012 du 24/10/2012</u>	Marché relatif à l'entretien et au dépannage des équipements scéniques installés dans les bâtiments communaux
<u>N° 408/2012 du 24/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M165 relatif à la fourniture et livraison de plantes fleuries
<u>N° 409/2012 du 24/10/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2011M210 relatif à la maintenance, au dépannage et à l'achat des équipements de cuisines et de linge pour la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N° 410/2012 du 24/10/2012</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention portant occupation de locaux communaux avec l'association EMAD
<u>N° 411/2012 du 24/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de crochets pour suspension de tableaux sur cimaises
<u>N° 412/2012 du 24/10/2012</u>	Approbation de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au Collège André Maurois
<u>N° 413/2012 du 25/10/2012</u>	Convention portant occupation du domaine public – Association ARDEUR – 19 rue Bailly et 22 rue Ybry
<u>N° 414/2012 du 25/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au contrat de service IPMO pour l'accès Internet sécurisé du terminal de paiement électronique de la Ville
<u>N° 415/2012 du 26/10/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour cinq séances d'atelier d'écriture organisées par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 416/2012 du 26/10/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Grande Sophie » prévu le vendredi 19 avril 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 417/2012 du 26/10/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de matériels d'éclairage muséographique
<u>N° 418/2012 du 26/10/2012</u>	Autorisation donnée à l'association Badadou d'occuper les salles de l'Hôtel Arturo Lopez
<u>N° 419/2012 du 30/10/2012</u>	Marché relatif à la maintenance et aux petits travaux de la Boucle Optique Locale
<u>N° 420/2012 du 30/10/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de vêtements professionnels – Lot n° 4 : fourniture de vêtements professionnels pour les agents des établissements d'accueil de la petite enfance
<u>N° 421/2012 du 30/10/2012</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise MICHAEL PAGE, agence d'emploi division public et parapublic pour le placement de collaborateurs, pour le recrutement d'un responsable de l'accueil informatif
<u>N° 422/2012 du 31/10/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Vanessa Wagner » prévu le jeudi 20 décembre 2012 au Théâtre des Sablons
<u>N° 423/2012 du 31/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un concert en l'église Saint-Jean-Baptiste dans le cadre des festivités de Noël
<u>N° 424/2012 du 31/10/2012</u>	Occupation du domaine public – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation de locaux relevant du domaine public avec l'association Amitiés Neuilly Liban
<u>N° 425/2012 du 31/10/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à l'installation de posters encadrés et de reproductions sur toiles montées sur châssis dans les salons d'attente des deux cimetières de la Ville
<u>N° 426/2012 du 31/10/2012</u>	Modification de la décision municipale n° 2028/96 du 26 août 1996 instituant une régie d'avances pour le paiement des cachets des artistes et conférenciers, frais annexes mentionnés dans le contrat : affiches, transports, indemnités repas ... et annulations éventuellement pour les manifestations culturelles – Modification du budget de rattachement

<u>N° 427/2012 du 02/11/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Récital de Paul LAY Trio » prévu le jeudi 8 novembre 2012 au Théâtre de Neuilly
<u>N° 428/2012 du 02/11/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la numérisation de documents d'archives
<u>N° 429/2012 du 05/11/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Parking du Roule »
<u>N° 430/2012 du 05/11/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Expertise rue du Roule »
<u>N° 431/2012 du 06/11/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de journaux, revues et périodiques pour la ville de Neuilly-sur-Seine

1^{ère} PARTIE

N°1-22112012 ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-SUR-SEINE D'UNE MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MEME SEXE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

ADOpte la motion relative au projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe dans les termes suivants :

« Compte tenu de la diversité et de l'extrême sensibilité des opinions, de la très forte charge symbolique et émotionnelle du sujet, de l'importance des enjeux, les membres du Conseil municipal de Neuilly-sur-Seine demandent au Gouvernement d'organiser un large débat public sur le « mariage pour tous » afin de se donner le temps d'écouter sereinement toutes les opinions et de mesurer pleinement toutes les conséquences d'une telle mesure, qu'elles soient d'ordre social, juridique ou éthique ».

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette motion au Gouvernement.

N°2-22112012 CREATION D'UN COMITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LA RESIDENCE POUR JEUNES ACTIFS ET ETUDIANTS SITUÉE AVENUE DU ROULE ET DESIGNATION DES MEMBRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

DECIDE la création d'un comité d'instruction des demandes de logements sociaux étudiants pour la résidence pour jeunes actifs et étudiants sis 41-43, avenue du Roule.

DIT QUE sa mission sera de proposer des candidatures à la commission d'attribution de l'organisme d'habitation à loyer modéré propriétaire de la résidence lors de chaque vacance de logement entrant dans les droits de désignation détenus par la Ville.

DIT QUE le comité se réunira autant de fois que cela s'avère nécessaire et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

DIT QUE le comité sera composé de :

- 4 conseillers municipaux,
- 2 personnalités qualifiées prises en dehors du conseil municipal et désignées par Monsieur le Maire par arrêté.

DIT QUE la présidence en sera assurée par l'un des représentants du conseil municipal.

PROCEDE à l'élection des 4 conseillers municipaux :

Sont candidats :

- Monsieur François LE STANG
- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Marie-Noëlle BARRE
- Monsieur Eric SCHINDLER

Sont élus :

- Monsieur François LE STANG
- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Marie-Noëlle BARRE
- Monsieur Eric SCHINDLER

DIT QUE l'ensemble des membres sont désignés pour une période n'excédant pas le terme du mandat des conseillers municipaux.

DIT QUE le présent comité sera également compétent pour proposer toutes candidatures d'étudiants à un logement social.

N°3-22112012 BUDGET PRINCIPAL VILLE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2013

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme Nathalie ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Ville – Exercice 2013.

N°4-22112012 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2013

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme Nathalie ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Annexe Spectacle vivant et arts visuels – Exercice 2013.

N°5-22112012 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2013

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du budget primitif annexe d'assainissement – exercice 2013.

**N°6-22112012 BUDGET ANNEXE RESTAURANT DU PERSONNEL - DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE - EXERCICE 2013**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Annexe Restaurant Municipal – Exercice 2013.

**N°7-22112012 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE - EXERCICE 2013**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Annexe Logements Sociaux – Exercice 2013.

**N°8-22112012 BUDGET ANNEXE CINEMA - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE -
EXERCICE 2013**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Annexe Cinéma – Exercice 2013.

**N°9-22112012 BUDGET ANNEXE PARKINGS - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE -
EXERCICE 2013**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Annexe Parkings – Exercice 2013.

**N°10-22112012 BUDGET ANNEXE CLIC - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE
2013**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et de Mme ETZENBACH,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire organisé dans le cadre du Budget Primitif Annexe CLIC – Exercice 2013.

N°11-22112012 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE,

A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget Ville de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°2 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 2 Vote	Nouveau Solde
65 : Autres charges de gestion courante				73 : Impôts et taxes			
	8 397 892,00 €	15 000,00 €	8 412 892,00 €		102 536 911,68 €	215 000,00 €	102 751 911,68 €
Prise en charge des déficits des budgets annexes				Contributions directes (rôles supplémentaires)			
6521 - 61	2 008 290,00 €	15 000,00 €	2 023 290,00 €	73111 - 01	59 678 343,68 €	215 000,00 €	59 893 343,68 €
012 : Charges de personnel							
	46 788 900,00 €	200 000,00 €	46 988 900,00 €				
Rémunération principale							
64111 - 020	16 320 000,00 €	200 000,00 €	16 520 000,00 €				
TOTAL		215 000,00 €		TOTAL		215 000,00 €	

N°12-22112012

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CLIC - EXERCICE 2012

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE,

A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe du CLIC de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
012 : Charges de personnel				018 : autres produits relatifs à l'exploitation			
	332 300,00 €	15 000,00 €	347 300,00 €		391 924,80 €	15 000,00 €	406 924,80 €
Rémunération principale				subvention Ville			
64111	332 300,00 €	15 000,00 €	347 300,00 €	7488	270 984,80 €	15 000,00 €	285 984,80 €
TOTAL		15 000,00 €		TOTAL		15 000,00 €	

N°13-22112012

RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE POUR L'ANNÉE 2011

Sur le rapport de M. François LE STANG,

PREND ACTE du rapport d'activité communiqué par la SEMINE pour l'année 2011, faisant partie intégrante de la présente délibération.

N°14-22112012

EXAMEN DU PROJET REGIONAL DE SANTE

Sur le rapport de Mme Alexandra FOURCADE,

A l'unanimité,

APPROUVE le Projet Régional de Santé de l'ARS Île-de-France.

2^{ème} PARTIE

N°15-22112012

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 4 500 € (QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION 'LA LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DES HAUTS-DE-SEINE' - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) à l'Association « La Ligue contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine » – siège social : 16 avenue Galliéni à Nanterre (92000).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574 fonction : 510 – du budget de la Ville – Exercice 2012.

N°16-22112012

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 3 000 € (TROIS MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION 'FRANCE ALZHEIMER HAUTS-DE-SEINE ET MALADIES APPARENTEES' - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de trois mille euros (3.000 €) au titre de l'exercice 2012 à l'association France Alzheimer 92, siège social : Maison des Associations - 2 bis rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92200).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction : 510 du budget de la Ville – Exercice 2012.

N°17-22112012

LOGEMENTS SOCIAUX 195 - 211 BD BINEAU - AVENANT N°3 A LA PROMESSE DE BAIL À CONSTRUCTION CONSENTIE À LA SOCIÉTÉ FRANCE HABITATION SUR LES TERRAINS COMMUNAUX

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 à la promesse de bail à construction avenantée consentie le 2 août 2011 à la société France Habitation en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des logements sociaux avec parkings, caves, commerces et local sur les terrains communaux sis 195 à 211 boulevard Bineau.

DIT qu'aux termes de cet avenant les délais seront modifiés de la façon suivante : la date limite pour l'obtention d'un permis de construire définitif est portée au 28 février 2013 et la date limite pour la réitération du bail est portée au 31 mars 2013.

DIT que cet avenant n° 3 à la promesse de bail sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville.

N°18-22112012 ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE LA SCI DAPRA DE SIX LOTS DE COPROPRIETE (CAVES) DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition amiable des lots de copropriété n°76, 81, 86, 87, 89 et 231 consistant en six caves, libres de toute occupation, appartenant à la SCI DAPRA et situées au sous-sol des bâtiments E et G de l'ensemble immobilier sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 16.000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville et tous actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

N°19-22112012 ACQUISITION AMIABLE AUPRES DES EPOUX REGAUD D'UN LOT DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition amiable du lot de copropriété n°62 consistant en un studio d'une superficie estimée de 16 m², libre de toute occupation, appartenant à Monsieur et Madame Sébastien REGAUD dans l'ensemble immobilier sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 80.000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

N°20-22112012 ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE LA SEMINE DE LOTS VOLUME DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 41/43 AVENUE DU ROULE À NEUILLY-SUR-SEINE

Monsieur LE STANG ne prenant pas part au vote,
A l'unanimité des votants,

DECIDE de l'acquisition amiable auprès de la SEMINE des lots de volume n° 3 et 4 dans l'ensemble immobilier sis 41/43 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AB n°12 au prix de 530.000 euros.

DIT que l'acquisition de ces deux volumes interviendra aussitôt après qu'ils auront été remis en paiement à la SEMINE par RSIF et sortis de l'assiette du bail à construction.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville, ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-020.

N°21-22112012 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Préfet des Hauts-de-Seine la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Neuilly-sur-Seine.

N°22-22112012 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MADAME SAINT-ANDRE PERRIN**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole transactionnel joint en annexe à conclure avec Madame Hervé SAINT-ANDRE PERRIN demeurant 98, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine (92200).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

DIT QUE la dépense de 1 320 € TTC sera inscrite au code nature 678 fonction 020 du budget Ville – Exercice 2012.

N°23-22112012 **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de cofinancement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

DIT que les recettes seront imputées au compte nature 7488 –fonction 421 pour le secteur Jeunesse et au compte 7488 – fonction 64 pour le secteur Petite Enfance, du budget principal de la Ville.

N°24-22112012 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION 'LIRE ET FAIRE LIRE'**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville et l'Association « Lire et faire lire » des Hauts-de-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**N°25-22112012 PRESTATION DE SERVICE 'ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT' :
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.
Cette convention prend effet à la date du 1^{er} janvier 2013 et est conclue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par demande expresse de la Ville.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7488 « Autres attributions et participations », fonction 421.

**N°26-22112012 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX
SUR LA PARCELLE SAINTE-ANNE, 62 A 70 AVENUE DU ROULE (2EME
PHASE) : PASSATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA
SOCIETE SOGEA TPI, DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU MARCHÉ
2007M272 (LOT N°1 : DÉMOLITION / GROS OEUVRE)**

A l'unanimité,

APPROUVE le principe de la négociation et de la passation d'un protocole transactionnel pour le règlement du différend opposant la société SOGEA-TPI, sise 3 rue Ernest Flammarion, ZAC Petit Le Roy – 94550 CHEVILLY-LARUE et la Ville de Neuilly-sur-Seine, dans le cadre de l'exécution du marché 2007M272 relatif au lot n°1 (Démolition – Gros œuvre), dans le cadre de l'opération de réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte Anne, sise 62 à 70 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel, qui porte sur :

- le paiement par la Ville à la société SOGEA-TPI d'une rémunération complémentaire s'établissant à 3 600 000,00 € HT, révisions comprises, soit un montant de 4 236 182,94 € TTC ;
- l'engagement par la Ville de n'appliquer aucune pénalité de retard à la société SOGEA-TPI ;
- l'acceptation par la société SOGEA-TPI de la rémunération complémentaire de 4 236 182,94 € TTC pour solde de tout compte au titre de sa réclamation relative à l'exécution du marché 2007M272 ;
- le renoncement de la société SOGEA-TPI à toute forme de demande de rémunération complémentaire qui aurait pour effet d'une manière ou d'une autre de majorer au-delà de la somme globale et forfaitaire de 17 617 389,05 € HT, base marché, les sommes versées par la Ville de Neuilly-sur-Seine à un quelconque titre à raison de la réalisation des travaux en cause.

DIT QUE le règlement effectif du montant dû par la Ville à la société SOGEA-TPI, fixé à 4 236 182,94 € TTC, sera effectué au plus tard dans le délai de 45 jours calendaires à compter de la date de la signature de la transaction par les deux parties.

DIT QUE les incidences financières seront imputées au code nature 2313 et fonctions correspondantes du budget communal.

N°27-22112012

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARKING SOUTERRAIN AVENUE DE MADRID ET L'EXPLOITATION DE DIVERS PARKINGS PUBLICS ET RESIDENTIELS - APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DU PROJET DE CONTRAT CORRESPONDANT

A l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une construction et exploitation d'un parking souterrain avenue de Madrid et exploitation de divers parkings publics et résidentiels, dans le cadre d'une délégation de service public, sous la forme d'une concession.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT QUE les incidences financières en résultant seront imputées au code Nature correspondant du budget communal.

N°28-22112012

RAVALEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE SISE 125 AVENUE PERETTI A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de ravalement de l'école maternelle sise 125 avenue Peretti à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la déclaration préalable de travaux relative à ces travaux.

DIT QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

N°29-22112012

RENOVATION DES VERRIERES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAUSSAYE A SISE 58 BOULEVARD DE LA SAUSSAYE A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation des verrières de l'école élémentaire Saussaye A, sise 58 boulevard de la Saussaye à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la déclaration préalable de travaux relative à ces travaux.

DIT QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

N°30-22112012

**REMBOURSEMENT À MONSIEUR WURMSER DES FRAIS AVANCÉS POUR
LE REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE SON LOGEMENT SIS 62, AVENUE
DU ROULE**

A l'unanimité,

DECIDE de rembourser à Monsieur WURMSER domicilié 62, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine (92 200) la somme de 783.50 euros TTC correspondant au coût de remplacement de la serrure et de la fabrication d'un double des clefs.

DIT QUE la dépense sera imputée sur le budget annexe logements sociaux au code nature 678 et au code fonction 451003.

N°31-22112012

**REDEVANCES PERÇUES PAR LA VILLE POUR LES FRAIS DE SÉJOUR EN
CAVEAU PROVISOIRE - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER
2013**

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs concernant les frais de séjour en caveau provisoire :

	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Forfait 15 jours	31,10€	31,72€
Par jour supplémentaire du 16 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	2,60€	2,65€
Par jour supplémentaire à partir du 31 ^{ème} jour	4,60€	4,69€

DIT QUE les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 12 fonction 026.

N°32-22112012

**TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAINS DANS LES DEUX CIMETIÈRES
COMMUNAUX - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2013**

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2013 les tarifs des concessions de terrain dans les deux cimetières communaux :

	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Cimetière nouveau, rue de Vimy à Nanterre		
Concession quinze ans de 2m ² superficiels	306,00€	312,12€
Concession trentenaire de 2m ² superficiels	591,60€	603,43€
Concession cinquantenaire de 2m ² superficiels	1040,40€	1061,21€

	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Cimetière ancien, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine		
Concession trentenaire de 2m ² superficiels -partie ancienne -partie extension – division 12	2758,50€ 3208,50€	2758,50€ 3208,50€
Concession cinquantenaire de 2m ² superficiels -partie ancienne -partie extension – division 12	6480,00€ 6840,00€	6480,00€ 6840,00€

DIT QUE les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 11 fonction 026.

N°33-22112012 TARIFS DES CONCESSIONS DE CASES DE COLUMBARIUM DANS LES DEUX CIMETIÈRES COMMUNAUX - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2013

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2013 les tarifs des concessions de cases de columbarium dans les deux cimetières communaux :

	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Cimetière nouveau, rue Vimy à Nanterre		
Concession décennale	377,40€	384,95€
Concession trentenaire	846,60€	863,53€
Concession cinquantenaire	1132,20€	1154,84€

	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Cimetière ancien, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine		
Concession décennale	873,00€	890,46€
Concession trentenaire	1980,00€	2019,60€

DIT QUE les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 11 fonction 026.

N°34-22112012 TAXES PERÇUES PAR LA VILLE POUR LES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2013

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs des prestations funéraires :

	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Inhumation, réunion de corps (par cercueil), dépôt d'urne funéraire	61,20€	62,42€

Les dispositions précédentes, exonérant de toute taxe et frais pour les opérations funéraires concernant les corps civils, militaires et marins « MORTS POUR LA FRANCE », sont maintenues. Les inhumations et réunions de corps en concession perpétuelle demeurent soumises à la taxe d'enregistrement perçue par l'Etat.

Aucune taxe ne peut être perçue pour les exhumations.

DIT QUE les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 12 fonction 026.

N°35-22112012 SEJOURS DE VACANCES 2013 : FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

A l'unanimité,

DIT que les séjours de vacances 2013 seront facturés aux familles en fonction du quotient familial selon le barème suivant :

	Tranches de quotient familial
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1000 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €
7	A partir de 3000 €

DIT que les participations aux dépenses des séjours de vacances demandées aux familles seront les suivantes :

	QUOTIENTS FAMILIAUX	TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES
1	Moins de 255 €	10%
2	De 255 € à moins de 522 €	20%
3	De 522 € à moins de 745 €	30%
4	De 745 € à moins de 1000 €	50%
5	De 1000 € à moins de 2000 €	70%
6	De 2000 € à moins de 3000 €	80%
7	A partir de 3000 €	90%

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine les participations demandées aux familles s'élèveront à 95% du prix réel du séjour, arrondies à l'euro le plus proche.

DIT que pour les enfants confiés par l'Aide sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers, et à la Fondation Paul Parquet, située 42, boulevard Paul-Emile Victor, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné. La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association l'Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit des enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire, soit d'une décision administrative. La Fondation Paul Parquet accueille des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans qui lui sont confiés par les services de l'Aide sociale à l'Enfance de la région, ainsi que des enfants souffrant de pathologies chroniques et nécessitant une surveillance médicale permanente.

DIT que lorsqu'une famille inscrit plusieurs de ses enfants à un séjour de vacances, il sera appliqué pour l'ensemble des enfants le tarif situé immédiatement en dessous de celui qu'aurait dû se voir appliquer cette famille au vu de son quotient familial.

DIT que ces tarifs sont applicables pour les séjours retenus pour les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2013.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067-255.

N°36-22112012 **FIXATION POUR L'ANNEE 2013 DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS NON MENAGERS DUE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers avec les entreprises, associations, commerces et artisans, implantés à Neuilly-sur-Seine.

FIXE les montants de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers selon les tableaux ci-dessous à compter du 1er décembre 2012. Cette redevance annuelle, adaptée au volume de conteneurs utilisés pour la collecte des déchets, s'applique comme suit à partir de la même date :

Prix en €/m3/an	
Ordures ménagères <i>6 enlèvements par semaine</i>	2 601 €/m3/an
Collecte sélective <i>1 enlèvement par semaine</i>	231 €/m3/an

Cela revient aux tarifs suivants par conteneur :

Pour les Ordures Ménagères, pour 6 enlèvements par semaine, du lundi au samedi :

- conteneur de 120 L	Pris en compte pour 12Kg/Jour	312,16 €/an
- conteneur de 240 L	Pris en compte pour 24Kg/Jour	624,31 €/an
- conteneur de 500 L	Pris en compte pour 50Kg/Jour	1 300,65 €/an
- conteneur de 660 L	Pris en compte pour 66Kg/Jour	1 716,86 €/an
- conteneur de 770 L	Pris en compte pour 77Kg/Jour	2 003,00 €/an

Pour le tri sélectif, pour 1 enlèvement par semaine:

- conteneur de 80 L	Pris en compte pour 8Kg/Jour	18,47 €/an
- conteneur de 140 L	Pris en compte pour 14Kg/Jour	32,32 €/an
- conteneur de 180 L	Pris en compte pour 18Kg/Jour	41,55 €/an
- conteneur de 240 L	Pris en compte pour 24Kg/Jour	55,40 €/an

DIT que les recettes en résultant seront constatées au Compte Nature : 70612 : redevance spéciale d'enlèvement des ordures Fonction : 812 : Collecte et traitement des ordures ménagères du Budget Communal.

**N°37-22112012 COLLECTE ET VALORISATION DES TEXTILES USAGES :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA SOCIETE ECOTEXTILE
ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Ville et la société ECOTEXTILE SAS sise 114 rue des Haudoirs – 60400 APPILLY pour la collecte et la valorisation des textiles usagés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 2 ans à compter de la date de notification à la société ECOTEXTILE, selon les modalités ci-dessous :

- la fourniture et l'installation de deux conteneurs aériens situés respectivement :
 - à l'angle du boulevard du Parc et du Pont du Maréchal Juin, à proximité de la colonne de collecte du verre,
 - au 2 boulevard du Général Leclerc, au droit du parking Leclerc,
- l'entretien des conteneurs aériens et leur renouvellement si nécessaire (enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, remplacement de la signalétique, remise en peinture),
- la collecte périodique des textiles usagés déposés dans les conteneurs aériens et à proximité,
- la collecte périodique des textiles usagés déposés dans le conteneur enterré et à proximité ; ce dernier est situé au 60 avenue Charles de Gaulle, sur le terre plein,
- le transport des textiles usagés pour leur valorisation ou leur élimination.

DIT QUE l'exécution de cette convention n'a pas d'incidence financière sur le budget communal.

N°38-22112012 COLLECTE ET RECYCLAGE DES DECHETS DES SERVICES MUNICIPAUX : REALISATION DES PRESTATIONS DANS LE CADRE DU MARCHÉ SITA 2012M213 EN LIEU ET PLACE DU MARCHÉ DU SYELOM

A l'unanimité,

DECIDE de ne plus recourir au marché du SYELOM pour la gestion des déchets des services municipaux.

DIT QUE les incidences financières en résultant seront constatées au code nature 61523 : Voies et réseaux, Fonction 822 : Voirie communale et routes, du budget communal.

N°39-22112012 ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (AVPU) : COTISATION POUR L'ANNEE 2012

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine siégeant 5 passage Delessert – 75010 PARIS.

APPROUVE le règlement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant est fixé à 1 200 € au titre de l'année civile 2012.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal au code nature 6281 (exercice 2012).

N°40-22112012 ENTRETIEN PAR LES SERVICES MUNICIPAUX DU PARVIS DE L'IMMEUBLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - 2 BIS RUE DU CHÂTEAU - GERE PAR L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE NEUILLY CHÂTEAU (AFUL) : REVISION DE LA REDEVANCE DUE A LA VILLE - ANNEE 2012

A l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance due à la ville de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2012 au titre de l'entretien du parvis de l'immeuble sis 2 bis rue du château par les services municipaux à 5492 € TTC.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au compte : Nature : 70688-Autres prestations de services – Fonction : 813-Propreté Urbaine du Budget Communal.

N°41-22112012 ENTRETIEN PAR LES SERVICES MUNICIPAUX DU PARVIS DE L'IMMEUBLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - 2 BIS RUE DU CHATEAU - GERE PAR L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE NEUILLY CHATEAU (AFUL) : PASSATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE NEUILLY CHATEAU (AFUL)

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'entretien du parvis de l'immeuble sis 2 bis rue du Château entre la Ville et l'Association Foncière Urbaine Libre Neuilly Château (AFUL) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 avec tacite reconduction annuelle sans que sa durée totale n'excède cinq ans. Ce document fixe le montant des prestations à 5 602 € TTC pour l'année 2013.

DIT que le montant des prestations est révisable annuellement.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au compte Nature : 70688 autres prestations de services
– Fonction : 813 Propreté Urbaine du Budget Communal.

**N°42-22112012 BALAYAGE DES VOIES PRIVEES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX -
REVISION DE LA REDEVANCE PERCUE PAR LA VILLE - ANNEE 2012**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance due à la Ville de Neuilly-sur-Seine pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 à :

- 1) **1,43 €/m²** pour un service limité à deux prestations par semaine pour les voies privées ci-dessous :
 - Square Chanton (situé entre les 29 et 33-35 avenue Sainte Foy), avenue Philippe Le Boucher, Villa Maillot, allée d'Orléans, Villa Pasteur, Villa du Roule, Villa Sainte Foy ainsi que toutes les voies dont les Cabinets de Gestion Immobilière en feront la demande ;
- 2) **3,41 €/m²** pour un service journalier à raison de cinq jours par semaine pour les voies privées suivantes :
 - Rue de Lille, rue Rigaud, Villa des Sablons, Villa de Villiers ainsi que toutes les voies dont les Cabinets de Gestion Immobilière en feront la demande.

DIT QUE les recettes en résultant seront constatées au compte : Nature : 7332-taxe de balayage, Fonction : 813-Propreté Urbaine du Budget Communal.

**N°43-22112012 BALAYAGE DES VOIES PRIVEES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX -
REVISION DE LA REDEVANCE PERCUE PAR LA VILLE - ANNEE 2013**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance due à la Ville de Neuilly-sur-Seine à compter du 1^{er} janvier 2013 à :

- 1) **1,46 €/m²** pour un service limité à deux prestations par semaine pour les voies privées ci-dessous :
 - Square Chanton (situé entre les 29 et 33/35 avenue Sainte Foy), avenue Philippe Leboucher, Villa Maillot, allée d'Orléans, Villa Pasteur, Villa du Roule, Villa Sainte Foy ainsi que toutes les voies dont les Cabinets de Gestion Immobilière en feront la demande ;
- 2) **3,48 €/m²** pour un service journalier à raison de cinq jours par semaine pour les voies privées suivantes :
 - Rue de Lille, rue Rigaud, Villa des Sablons, Villa de Villiers ainsi que toutes les voies dont les Cabinets de Gestion Immobilière en feront la demande.

DIT QUE les recettes en résultant seront constatées au compte Nature : 7332 – taxe de balayage, Fonction : 813 – Propreté Urbaine du Budget Communal.

**N°44-22112012 THEATRE DES SABLONS :
- APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION A DES
TIERS DE LA SALLE DE SPECTACLES POLYVALENTE ET LOCAUX
ANNEXES, DE L'AUDITORIUM AINSI QUE DE LA SALLE D'EXPOSITION
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE
CONVENTION**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public type, ci-annexée, relative à la mise à disposition à des tiers des salles du Théâtre des Sablons comprenant la salle de spectacles polyvalente et les locaux annexes, l'auditorium ainsi que la salle d'exposition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°45-22112012 ADHESION DE LA VILLE A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES BESOINS DE LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2013

A l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine aux associations suivantes :

Association BIB92,
Images en Bibliothèques,
ADGBV : Association des Directeurs des Bibliothèques des Grandes Villes de France,
ABF : Association des Bibliothécaires de France,
AULIB : Association des Utilisateurs des Logiciels d'Infor Bibliothèque,
ACIM : Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale,
Espace des Sciences.

DIT QUE le montant prévisionnel des cotisations pour l'année 2013 s'élève à 720 €, réparti comme suit :

Association BIB92 : 90 €,
Images en Bibliothèques : 110 €,
ADGBV : 25€,
ABF : 280 €,
AULIB : 100 €,
ACIM : 75 €,
Espace des Sciences : 40€.

Ces montants prévisionnels des cotisations seront confirmés lors des assemblées générales des différentes associations.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2013 au code nature 6281 fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

N°46-22112012 FORUM DES SPORTS : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2013 du forum des sports.

DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 415 exercice 2013.

N°47-22112012 COURSE PEDESTRE DE NEUILLY : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2013 de la course pédestre de Neuilly.

DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 415 exercice 2013.

N°48-22112012 TROPHEE DE GOLF DE NEUILLY : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2013 du trophée de golf de Neuilly.

DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 415 exercice 2013.

N°49-22112012 COMPETITION DE TROTTINETTES : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2013 de la compétition de trottinettes.

DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 415 exercice 2013.

N°50-22112012 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC LA SOCIETE CITROËN DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TOURNOI DE BRIDGE DEVANT SE DEROULER LE 25 NOVEMBRE 2012

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de parrainage avec la Société Commerciale Citroën – Succursale de Neuilly-sur-Seine.

DIT QUE les recettes seront imputées au code nature 7788 et au code fonction 414 du budget communal.

N°51-22112012 INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au contenu de l'article 4 du règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

DIT QUE les autres articles du règlement intérieur des installations communales restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des installations sportives communales ainsi modifié.

**N°52-22112012 INSTALLATION SPORTIVE COMMUNALE : ROLLER - SKATEPARK
MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au contenu de l'article 4 du règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

DIT QUE les autres articles du règlement intérieur du roller-skatepark restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur du roller-skatepark ainsi modifié.

N°53-22112012 DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CATEGORIE C DE LA FPT

A l'unanimité,

APPROUVE le ratio d'avancement à l'échelon spécial de la catégorie C de la FPT est fixé à 100%. Le ratio ainsi fixé n'engage pas l'autorité territoriale à procéder au maximum des promotions.

N°54-22112012 LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS MUNICIPAUX - RISQUE SANTE

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la Ville sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour son caractère solidaire et responsable.

FIXE le niveau de participation comme suit :

- 25 € par mois pour l'agent adhérent ;
- 8 € par mois pour le conjoint ;
- 10 € par mois pour chaque enfant dont la cotisation est payante.

L'évolution des montants ci-dessus fixés sera indexée sur celle du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

DECIDE d'adhérer à la convention de participation Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne / risque santé.

DECIDE de régler au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne les frais de gestion annuels de 1 620 € pour le risque santé, dont le montant est déterminé en fonction de l'effectif de la Ville.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'un titre de recette.

AUTORISE Monsieur le Maire, député des Hauts-de-Seine à signer les conventions et tout acte déroulant.

N°55-22112012 LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS MUNICIPAUX - RISQUE PREVOYANCE

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité permanente et de décès. Pour ces risques, la participation financière de la Ville sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour son caractère solidaire et responsable.

FIXE le niveau de participation, pour le risque prévoyance à :
- 10 € par mois pour l'agent adhérent.

L'évolution du montant ci-dessus fixé sera indexée sur celle du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

DECIDE d'adhérer à la convention de participation Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne / risque prévoyance.

DECIDE de régler au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne les frais de gestion annuels de 1 620 € pour l'adhésion à la convention prévoyance, dont le montant est déterminé en fonction de l'effectif de la Ville.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'un titre de recette.

AUTORISE Monsieur le Maire, député des Hauts-de-Seine à signer les conventions et tout acte déroulant.

N°56-22112012 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, député des Hauts-de-Seine, à signer la convention de partenariat avec CMP Banque afin de donner accès aux agents de la Ville à une tarification négociée pour leurs prêts personnels et de restructuration.

N°57-22112012 ECRETLEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Avec les abstentions de M. DEBON, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER et M. TEULLE,
A la majorité,

APPROUVE la part écartée de l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire, soit un montant de 1 647,21 € bruts par mois, est reversée à Madame Marie-Claude Henrotin Le Floc'h, Adjoint au Maire à la Culture à compter du 1^{er} décembre 2012.

DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite aux comptes 6531 et 6533 du budget DRH.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h04.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte-rendu a été effectué le 28 novembre 2012.

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN